



**317<sup>e</sup> RÉUNION (RÉGULIÈRE)**  
**LE 8 NOVEMBRE 2025**  
**ÉCOLE WEDGEPORT, WEDGEPORT**

**PRÉSENCES**

**MEMBRES ÉLUS :**

Racette, Diane - présidente	Rive-Sud
Hinton, Jessica - v-présidente	Truro
Arsenault, Jeff	Halifax
Babin, Denise	Argyle
Burke-Saulnier, Andrea	Clare
Charland, Clermont	Victoria-Cap Breton
Clément-Fraser, Francine	Antigonish
Comeau, Michel*	Clare <i>arrive à 9 h 25</i>
deViller, Clyde	Argyle
Haché, Philippe	Inverness
Howlett, Katherine	Halifax
Lavigne, Hélène	Annapolis
Samson, Blair	Richmond

**ABSENCE MOTIVÉE :** Néant.

**PERSONNEL :**

Collette, Michel	directeur général
d'Entremont, Renaud	trésorier
Goud, Audrée-Maude	secrétaire corporative

\*virtuel, par le biais du système Zoom.

**Samedi 8 novembre 2025**

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL**

Vérification du quorum

À 9 h 00 le directeur général ouvre la réunion régulière du Conseil. Audrée-Maude Goud agit à titre de secrétaire d'assemblée et confirme qu'il y a quorum.

**2. RECONNAISSANCE CULTURELLEMENT RESPECTUEUSE DU TERRITOIRE MI'KMAW**

Le directeur général fait la lecture de la déclaration de reconnaissance culturellement respectueuse du territoire Mi'kmaw.

À son nom personnel et au nom de la communauté scolaire, Mme Jennifer Surette, directrice, souhaite la bienvenue au Conseil à l'École Wedgeport.

### 3. ÉLECTIONS AUX POSTES D'OFFICIERS (PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE)

#### 3.1. DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS

Le directeur général explique les lignes directrices qui régissent les élections à la présidence et à la vice-présidence. (Annexe I)

#### 3.2. NOMINATION DES SCRUTATEURS ET SCRUTATRICES

##### **Résolution 317-01**

Hélène Lavigne, appuyée par Andrea Burke-Saulnier, propose de nommer Renaud d'Entremont et Audrée-Maude Goud à titre de scrutateur et scrutatrice pour les élections 2025 des officiers du Conseil.  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### 3.3. ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENCE

##### 3.3.1. Mises en candidature

Les personnes mises en candidature par bulletins secrets sont : Clyde deViller, Jessica Hinton, Hélène Lavigne, et Diane Racette.

Clyde deViller, Jessica Hinton, et Hélène Lavigne ne se portent pas candidats. Diane Racette accepte sa mise en candidature au poste de présidence.

Diane Racette est élue par acclamation au poste de présidence du Conseil scolaire acadien provincial pour un mandat d'un an.

Elle exprime aux membres du Conseil les raisons qui l'incitent à accepter ce mandat. Elle remercie le Conseil pour leur confiance.

*La présidente assume la présidence de la réunion.*

#### 3.4. ÉLECTIONS À LA VICE-PRÉSIDENCE

##### 3.4.1. Mises en candidature

Les personnes mises en candidature par bulletins secrets sont : Clermont Charland, Clyde deViller, Jessica Hinton, et Katherine Howlett.

Clyde deViller et Katherine Howlett ne se portent pas candidats.

Clermont Charland et Jessica Hinton acceptent leurs mises en candidature au poste de vice-présidence.

### 3.4.2. Présentation

Clermont Charland, suivi par Jessica Hinton, font chacun et chacune un exposé de trois minutes et expliquent les raisons qui les motivent à accepter leur candidature.

*Michel Comeau arrive à ce point à l'ordre du jour et est désormais compté dans le quorum.*

### 3.4.3. Vote

Le vote par scrutin secret se déroule. Suite au dépouillement, Jessica Hinton, ayant reçu la majorité des votes, est élue au poste de vice-présidence du Conseil scolaire acadien provincial pour un mandat d'une année.

## 3.5. DESTRUCTION DES DOCUMENTS DE MISES EN CANDIDATURE ET DE VOTE

### **Résolution 317-02**

Blair Samson, appuyé par Clyde deViller, propose de détruire les bulletins de mises en candidature et de votes de l'élection 2025 des officiers (présidence et vice-présidence) du Conseil.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Francine Clément-Fraser, appuyée par Denise Babin, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

## 5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

### 5.1. Réunion 316 (régulière), École Beau-Port, Arichat

*Katherine Howlett, appuyée par Clermont Charland, propose d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 27 septembre 2025. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## 6. RÉSOLUTIONS EN BLOC

Les points 6.7. *Rapport déléguées AGA FNCSF* et 6.9. *Inscriptions officielles 2025-2026* se font retirer du bloc et seront traités au point 12.2. *Rapport du DG*.

- 6.1. SUIVI AUX RÉSOLUTIONS 316
- 6.2. CORRESPONDANCE
- 6.3. RAPPORT COMITÉ AUDIT (7 octobre)
- 6.4. RAPPORT REPRÉSENTANTE CG U. STE-ANNE
- 6.5. RAPPORT REPRÉSENTANTE CA FNCSF
- 6.6. RAPPORT DÉLÉGUÉE AGA ACELF
- 6.7. RAPPORT DÉLÉGUÉE AGA FNCSF (*retiré du bloc*)
- 6.7. RAPPORT DÉLÉGUÉE AGA FPANE
- 6.9. INSCRIPTIONS OFFICIELLES 2025-2026 (*retiré du bloc*)

### **Résolution 317-03**

*Andrea Burke-Saulnier, appuyée par Philippe Haché, propose que le Conseil approuve les résolutions en bloc dans les formes présentées, y compris la réception de l'information fournie dans les rapports et les autres documents inscrits dans les résolutions en bloc.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

7. PRÉSENTATION – RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PROVINCIALES 2025 (3<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> ANNÉES)  
Étant encore sous un embargo du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, les résultats des évaluations provinciales 2025 en 3<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, et 10<sup>e</sup> année sont présentés à huis clos par le directeur général.

#### 7.1. COMITÉ À HUIS CLOS

*Philippe Haché, appuyé par Francine Clément-Fraser, propose que le Conseil se réunisse à huis clos. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

#### 7.2. FIN DU COMITÉ À HUIS CLOS

*Blair Samson, appuyé par Katherine Howlett, propose de mettre fin au huis clos et de retourner en assemblée régulière. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

8. PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION ACADIENNE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (FANE)

La présidente indique que, à la demande de la FANE, leur présentation aura lieu à la réunion de décembre 2025.

9. MISE À JOUR TRIMESTRIELLE – RÉSULTATS DE DÉPISTAGE EN LITTÉRATIE (M-4)

Le directeur général donne la mise à jour trimestrielle sur les résultats de dépistage en littératie pour les élèves de la maternelle à la 4<sup>e</sup> année (M à 4), conformément à la résolution 305-02 du Conseil. Il est spécifié que la 4<sup>e</sup> année fut ajoutée pour la première fois dans le dépistage.

La mise à jour présente un portrait des niveaux de développement des élèves M à 4 du mois de septembre 2025 et met en lumière les observations clés liées aux habiletés en littératie.

## 10. MISE À JOUR – L'ESSOR DE LA FRANCOPHONIE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

La présidente fait un survol du travail, des rencontres, et des entrevues qui ont eu lieu depuis la publication du Rapport *L'essor de la francophonie en Nouvelle-Écosse (Rapport)* du 22 octobre 2025. Elle explique que le rapport prend de l'ampleur.

De plus, il est précisé que le directeur général a fait un excellent discours au sujet du *Rapport* auprès du Standing Committee on Human Resources à la Législature le 4 novembre 2025. Le Conseil le félicite.

## 11. AFFAIRES DU CONSEIL

### 11.1. EMBAUCHES PRÉCOCES 2026-2027

Le Conseil évolue dans un contexte de croissance continue qui a un impact important sur les besoins en personnel enseignant. Afin de favoriser le recrutement d'un personnel de qualité, l'administration recommande que le Conseil autorise à l'administration d'offrir jusqu'à 25 offres d'embauches précoces. Il est noté que l'administration pourrait formuler une demande révisée pour des offres additionnelles afin de répondre adéquatement aux besoins de recrutement.

Les membres demandent si 25 contrats seraient suffisants et le directeur général indique qu'il ne croit pas que 25 seraient suffisants; cependant, il est difficile à prédire à ce temps le nombre actuel.

Les membres discutent de la recommandation de l'administration et il en est convenu que, afin de recruter les meilleurs enseignants et pour éviter un retour d'une demande additionnelle au Conseil qui risquerait de manquer des occasions importantes de recrutement, le Conseil accepte que l'administration procède à 25 allant jusqu'à un maximum de 35 embauches précoces de personnel enseignant pour l'année scolaire 2026-2027. Il est entendu que l'administration offrira les contrats précoces « 26 à 35 » selon les besoins anticipés 2026-2027.

#### **Résolution 317-04**

Blair Samson, appuyé par Hélène Lavigne, propose que le Conseil accepte que l'administration procède à 25 allant jusqu'à un maximum de 35 embauches précoces de personnel enseignant pour l'année scolaire 2026-2027.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 11.2. ENTENTE CSAP-MUNICIPALITÉ D'ARGYLE

Le directeur général indique qu'il y a une petite erreur à l'article 3.4 de l'entente. « Le Conseil communautaire » devrait être « La Municipalité ». La correction sera apportée prochainement.

### **Résolution 317-05**

Clyde deViller, appuyé par Philippe Haché, propose que la présidence procède à la signature de l'entente 2024-2034 entre le CSAP et la Municipalité d'Argyle, telle que modifiée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 11.3. DÉCLARATION ANNUELLE D'INFRACTION

Chaque année, les membres du Conseil et les membres du personnel doivent compléter leur déclaration annuelle d'infraction afin de signaler s'ils ont des condamnations figurant sur leur casier judiciaire, conformément à la Politique provinciale sur la protection des élèves.

Les membres prennent un moment pour compléter cette déclaration, si ce n'est pas déjà fait.

## 12. RAPPORTS D'ACTIVITÉS

### 12.1. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le rapport est déposé.

### 12.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général souligne quelques points de son rapport.

Il est spécifié que le Conseil recevra une présentation sur le nouveau Code de conduite provincial à la rencontre de décembre.

#### 12.2.1. Rapport déléguées AGA FNCSF (sortie des résolutions en bloc)

La présidente souligne que le rapport des déléguées à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de la Fédération nationale de conseils scolaires francophones (FNCSF) faisait référence à la participation d'étudiants à l'AGA. Habituellement, ce sont les étudiants qui font déjà partie des conseils scolaires qui y participent; mais cette année, le conseil scolaire de la Colombie-Britannique a apporté d'autres étudiants.

Le directeur général souligne qu'il s'est rencontré avec le Comité jeunesse consultatif (CJC) récemment. Il indique qu'il leur a donné la tâche de lui remettre un rapport à la mi-février pour formuler et proposer un mandat formel à la lumière de la question de la jeunesse à la FNCSF.

#### 12.2.2. Inscriptions officielles 2025-2026 (sortie des résolutions en bloc)

Les membres reçoivent le rapport sur les inscriptions officielles 2025-2026, qui révèle une hausse de 3,2 % du nombre d'élèves fréquentant les écoles du CSAP.

Ceci signifie la plus grande hausse depuis les dix dernières années.

#### 12.3. RAPPORT DU TRÉSORIER

Le rapport est déposé.

#### 12.4. RAPPORT COMITÉ D'AUDIT

La présidente du comité d'audit indique que le comité a une recommandation pour le Conseil; mais qu'en raison de la confidentialité des soumissions reçues, la recommandation sera présentée lors du huis clos.

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES

Les membres font des commentaires et posent des questions qui portent sur les sujets suivants :

- Les fournitures scolaires offertes par les autres centres d'éducation;
- L'annonce du gouvernement au sujet du financement pour l'éducation en français;
- Demande de mises à jour – nouvelle École des Beaux-Marais et l'école sur la péninsule d'Halifax;

### 14. AVIS DE MOTION

#### 14.1. EXIGENCE DE REPRÉSENTATION LOCALE ET DÉCISIONS DU CONSEIL

Jeff Arsenault présente sa motion. (Voir Annexe II)

Il n'y a pas d'appuyeur.

Conformément à l'article 6.03 du Règlement intérieur, le Conseil n'est pas en saisi.

La présidente cède la présidence à la vice-présidente pour le point 14.2. à l'ordre du jour.

*Jessica Hinton préside la réunion.*

#### 14.2. FORMATION POUR PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE

Diane Racette présente sa motion.

Michel Comeau appuie la motion.

##### **Résolution 317-06**

Considérant l'importance du rôle des présidences et vice-présidences dans le bon fonctionnement des instances;

Considérant que ces personnes sont appelées à diriger des réunions de façon efficace, inclusive et conforme aux règles de procédure;

Considérant qu'elles peuvent également être appelées à représenter l'organisation ou à s'exprimer publiquement, notamment dans les médias;

Considérant la nécessité de leur offrir des outils adéquats pour assumer pleinement leurs responsabilités;

Diane Racette, appuyée par Michel Comeau, propose que le Conseil mette en place une formation obligatoire à l'intention des personnes occupant les fonctions de présidence et de vice-présidence en début d'un premier mandat;

Que cette formation inclue, entre autres :

- Les principes et techniques de présidence de réunion;
- La gestion des discussions et de la prise de décision en groupe;
- Les règles de procédure les plus couramment utilisées;
- Les bonnes pratiques de communication avec les médias et en contexte public.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

La présidence est reprise par la présidente, la vice-présidente ayant présidé la séance au point 14.2. à l'ordre du jour.

*Diane Racette préside la réunion.*

Blair Samson fait un avis de motion pour une réunion future portant sur l'information fournie dans les rapports de suspensions.

Blair Samson fait un avis de motion pour une réunion future portant sur les procédures pour les blessures dans les écoles.

## 15. COMITÉ À HUIS CLOS

*Blair Samson, appuyé par Hélène Lavigne, propose que le Conseil se réunisse à huis clos. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

## 16. FIN DU COMITÉ À HUIS CLOS

*Blair Samson, appuyé par Hélène Lavigne, propose de mettre fin au huis clos et de retourner en assemblée régulière. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

## 17. RAPPORT DU COMITÉ À HUIS CLOS

La vice-présidente indique que le Conseil a reçu de l'information sur les cas confidentiels 2024-11, 2025-19, 2025-20, 2025-21, et 2025-22, ainsi que sur le cas personnel 2025-15P.

Elle indique qu'il y a deux recommandations qui nécessitent des motions.

### **Résolution 317-07**

Philippe Haché, appuyé par Clermont Charland, propose que le Conseil nomme la firme Boardworks Consulting pour effectuer le travail du développement de l'outil d'évaluation de la direction générale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **Résolution 317-08**

Katherine Howlett, appuyée par Denise Babin, propose que le Conseil nomme la firme Emond Harnden pour effectuer le travail du nettoyage des politiques du Conseil, tel qu'énuméré dans la résolution 316-13.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 18. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion régulière est prévue le 13 décembre 2025, au Bureau de Dartmouth.

## 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

*À 15 h 10, les points à l'ordre du jour ayant été traités, Blair Samson propose de lever la séance.*

---

Diane Racette, présidente

---

Audrée-Maude Goud, secrétaire corporative

## PROCÉDURE D'ÉLECTION À LA PRÉSIDENCE & VICE-PRÉSIDENCE

1. Conformément au paragraphe 33 (2) de la *Loi sur le CSAP*, la direction générale préside la première réunion du Conseil jusqu'à ce que la présidence du Conseil ait été élue.
2. Conformément au paragraphe 34 (1) de la *Loi sur le CSAP*, et au point 3.01 du règlement intérieur du CSAP, la durée du mandat de la présidence et de la vice-présidence est d'un an et celui-ci est renouvelable.
3. Conformément au paragraphe 37 (4) de la *Loi sur le CSAP*, l'élection à la présidence et à la vice-présidence est la seule décision prise par scrutin secret par les conseillers et conseillères lors des réunions du Conseil.
4. Les nominations à la présidence sont reçues par la direction générale par scrutin secret, c'est-à-dire que chaque membre du Conseil remet un billet anonyme sur lequel il aura inscrit le nom du candidat ou de la candidate de son choix.
5. Les personnes mises en candidature doivent accepter la candidature avant qu'on ne passe à l'élection.
6. Chaque personne qui accepte sa nomination à la présidence devra faire un bref exposé oral de trois (3) minutes donnant les raisons qui la motivent à accéder à la présidence.
7. Une fois les discours terminés, la direction générale passe au vote par scrutin secret.
8. Le candidat ou la candidate ayant reçu la majorité des votes est déclaré-e élu-e.
9. Si plus de deux conseillers/conseillères sont mis-e-s en candidature et qu'aucun d'eux ne recueille la majorité des votes au premier tour de scrutin, le/la candidat-e réunissant le moins de votes est éliminé-e de l'élection et les conseillers/conseillères passent à un second tour du scrutin. Ce processus se poursuivra jusqu'à ce qu'un conseiller ou une conseillère reçoive la majorité des votes ou jusqu'à ce que survienne une égalité entre deux membres.
10. En cas d'égalité dans un quelconque tour de scrutin, le Conseil procède à un vote entre les candidat-e-s qui sont à égalité. Si l'égalité persiste, la direction générale doit aviser le Gouverneur en conseil.
11. Une fois que la présidence est élue (ou nommée par le Gouverneur en conseil), on reprend la procédure définie aux points 4 à 9 pour l'élection à la vice-présidence.
12. S'il y a égalité à un des tours de scrutin, le Conseil procède à un vote entre les candidat-e-s qui sont à égalité. Si l'égalité persiste, on procédera à un tirage au sort et la personne dont le nom est tiré par la direction générale accédera à la vice-présidence.

## AVIS DE MOTION

Présenté par Jeff Arsenault

Avis donné à la réunion 315, le 21 juin 2025

Texte reçu le 24 septembre 2025

***Considérant que la gouvernance scolaire doit refléter les voix et les besoins des communautés acadiennes et francophones locales de la Nouvelle-Écosse ;***

***Considérant que les membres élus du CSAP issus des régions concernées sont les mieux placés pour représenter les intérêts éducatifs, culturels et linguistiques de leurs collectivités ;***

***Considérant que les décisions majeures — telles que l'approbation des budgets, les modifications aux programmes d'enseignement, les fermetures ou ouvertures d'écoles, les changements aux limites de districts ou les nominations administratives — ont des répercussions significatives sur les élèves, les familles et le personnel des écoles francophones de la province ;***

***Il est résolu que le Conseil scolaire acadien provincial adopte une politique stipulant qu'aucune décision majeure ne pourra être débattue ni votée sans la présence des membres élus représentant la région directement concernée par ladite décision ;***

***Il est également résolu qu'en cas d'absence ou de vacance de ces représentants locaux, toute décision majeure soit reportée jusqu'à ce que cette représentation soit assurée ;***

***Il est enfin résolu que cette politique soit intégrée aux règlements internes du CSAP et communiquée clairement à tous les membres et parties prenantes afin d'assurer une gouvernance transparente, équitable et respectueuse des réalités locales.***